

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE

**Complément De Dossier**  
**Pour retrait de l'agrément d'Ingénieur.**

**I. DEMANDE NOUVELLE :**

1. Une pièce justifiant l'identité du candidat ;
2. Attestation justifiant votre situation (affiliation ou non affiliation, selon le cas vis-à-vis des caisses de sécurité sociale (CNAS et CASNOS). – **le retrait de l'agrément est subordonné au non affiliation à la CNAS.**
3. Un contrat d'assurance, en cours de validité souscrit au titre de la Responsabilité Civile Professionnelle (**R.C.P.**) ;
4. Un timbre fiscal de : 2 000,00 DA (**conformément aux dispositions de l'article 128 de la loi 20-16 du 31/12/2020 relative à la loi de finances pour l'exercice 2021**).(\*)

**II. DEMANDE DE RENOUVELLEMENT :**

Outre les pièces 1 à 4 énumérées ci-dessus, le demandeur de renouvellement d'agrément doit :

5. Restituer l'original de la dernière attestation d'agrément.

**N.B :**

- (\*) L'application des dispositions dudit article concerne les dossiers ayant un avis favorable par la commission compétente depuis le début de l'année 2021 ;
- **Le retrait de l'agrément est subordonné au non affiliation à la CNAS ;**
- **Tout dossier incomplet est irrecevable ;**
- **Journées de réception : Dimanche et Mercredi.**